



Ville d'Esch-sur-Alzette  
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:  
19.05.2006

Date de la convocation des conseillers:  
19.05.2005

point de l'ordre du jour :  
07/B

## Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

### Séance publique du 2 juin 2006

Présents: Mutsch, bourgmestre, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins, Maroldt, Hoffmann, Hannen, Roller, Jaerling, Knaff, Codello, , Wohlfarth, Becker, conseillers, Clement, secrétaire communal

Absents : Braz, échevin, Snel, Huss, Hildgen, Zwally, Weidig, conseillers

- 8 JUNI 2006

Luxembourg

## Le Conseil Communal;

Objet: Monsieur Marc Wieland, nomination provisoire dans la carrière de l'artisan.

Vu sa délibération du 14 mars 1977 portant confirmation du cadre des fonctionnaires et employés de la Ville,

Considérant que cette délibération a trouvé l'approbation du Ministre de l'Intérieur le 8 avril 1977, No 900/77,

Considérant que plusieurs postes d'artisan ont été publiés par voie de la presse en date du 16 octobre 2004,

Vu l'aide-mémoire des conditions d'admission du 16 octobre 2004,

Vu sa délibération du 2 décembre 2005 portant nomination provisoire de six fonctionnaires dans la carrière de l'artisan,

Considérant qu'entre temps un poste supplémentaire d'artisan est devenu vacant au département des services industriels à la suite de la nomination de l'ancien titulaire dans la carrière de l'expéditionnaire technique,

Considérant que le candidat Marc Wieland, né le 12 mai 1980 à Esch-sur-Alzette, y demeurant 27, place de l'Europe, détenteur du CATP d'électronicien en énergie, ayant réussi l'examen d'admissibilité en 2005 aux fonctions d'artisan (électricien) figurait au relevé des postulants remplissant toutes les conditions d'admission requises, relevé établi à la suite de l'avis de publication prémentionné du collège échevinal du 16 octobre 2004.

Considérant qu'il y a lieu de reconsidérer la candidature présentée par le sieur Wieland,

Considérant que l'intéressé remplit toutes les conditions requises pour pouvoir bénéficier d'une nomination provisoire,

Vu l'avis du conseil de recrutement du 10 novembre 2005,

Vu la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux,

Vu le règlement grand-ducal du 4 avril 1964 portant assimilation des traitements des fonctionnaires des communes, syndicats de communes et établissements publics placés sous la surveillance des communes à ceux des fonctionnaires de l'Etat, tel qu'il a été modifié dans la suite,

Vu les dispositions des articles 19 alinéas 3, 32, 33, 34 de la loi communale du 13 décembre 1988,

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins,

procède au vote secret et

**d é c i d e**  
**par 12 voix oui et 1 abstention**

de conférer au sieur Marc Wieland, préqualifié, une nomination provisoire aux fonctions d'artisan de la Ville.

L'affectation de l'intéressé aura lieu au département des services industriels, service de l'électricité.

En séance

Suivent les signatures

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 02/06/2006  
Pour expédition conforme,  
Le secrétaire communal,

Le bourgmestre

N° L112111/06

**Vu et approuvé**

Luxembourg, le 09 AOUT 2006  
Pour le Ministre de l'Intérieur  
et de l'Aménagement du Territoire,  
p.s.d.

**ESCH** Service : **Secrétariat**  
Esch/Alzette, le 18 AOUT 2006

COMMISSARIAT DE DISTRICT  
14 AOUT 2006  
Luxembourg